

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2026-07/62C

Objet : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE D'ALÉNYA POUR L'ACQUISITION DE L'ANCIENNE BERGERIE CAVAILLÉ EN VUE DE SA RÉHABILITATION EN HALLE DE RESTAURATION ET COMMERCE DE PRODUITS LOCAUX.

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle des fêtes de Montescot, sous la présidence de Jean-André MAGDALOU, Vice-Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Pour :	29
En exercice :	37	Contre :	0
Présents :	30	Abstention :	0

Présents :

Sophie ALCARAZ, Benoît ARMEN, François BONNEAU, Damien BRINSTER, Aline COGEZ, Myriam DARDENNE, Laurence DUPONT, Jean-Michel GARRIGUE, Alain GIRBAL, Pascale GUICHARD (à partir du point n°5) Claudette GUIRAUD, Julien LLUGANY, Jean-André MAGDALOU, René MONTALAT, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Pascal RENAUD, Guillaume RICHER, Jean ROMEO, Lilian ROUCOLLE, Magali ROUGÉ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Frédéric TOMASINI.

Absents excusés ayant donné procuration :

Alison BALESTRIERI donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX
Sylvie BEAULIEU donne pouvoir à René MONTALAT
Marie-Ange DESTAVILLE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU
Thierry LOPEZ donne pouvoir à Damien BRINSTER
Christophe MANAS donne pouvoir à Aline COGEZ
Adeline SERRET-SUMALLA donne pouvoir à Jean ROMEO
Sylvie TORRES donne pouvoir à Alain GIRBAL

Absents excusés :

Serge BENET, Carole DEL POSO, Thierry DEL POSO, Katia ROMAGOSA, Thierry SIRVENTE, Jean-Pierre THOLLET.

Secrétaire de séance

Myriam DARDENNE

Date de convocation :

1^{er} juillet 2026

Le Président expose à l'Assemblée,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5214-16 V,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Alénia n°2026-46 du 8 juin 2026,

Considérant que la commune d'Alénia a pour projet d'acquérir l'ancienne bergerie Cavallé en vue de sa réhabilitation en halle accueillant un espace restauration et un commerce alimentaire de produits locaux,

Considérant que ce projet vise à dynamiser la vie locale et répond aux ambitions de la communauté de communes quant au renforcement des centralités et à l'attractivité du territoire,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé s'élève à 157 128 €HT et qu'il n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-après :

Plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Acquisition	286 224 € HT	CCSR	157 128 €HT
Etudes	28 033 € HT	Mairie d'Alénia	157 128 €HT
TOTAL	314 256 €HT	TOTAL	314 256 €HT

Considérant que Monsieur Jean-André MAGDALOU, Maire de la commune d'Alénia est sorti et ne participe pas au vote,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

✚ **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours à la commune d'Alénia en vue de l'acquisition et des études pour la réhabilitation de l'ancienne bergerie Cavaillé en halle de restauration et commerce de produits locaux, à hauteur de 157 128 €HT,

✚ **AUTORISE** le Président ou son représentant dument habilité à signer tout acte y afférant

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES" around the perimeter, "COMMUNAUTE DES COMMUNES" in the center, and "SUD ROUSSILLON" below it, flanked by two stars.